

## Arrêté du Maire DG-N°2026 - 0011

### OBJET : ARRETE D'ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC

Le Maire de la Commune de Saint-André,

- **Vu** l'article L. 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le code de la commande publique ;
- **Vu** l'arrêté du Maire, en date du 14 aout 2020, visé par Monsieur le préfet de la Réunion , le 14 aout 2020, donnant délégation de signature à Monsieur Jean –Marc PEQUIN, 1<sup>ER</sup> adjoint au Maire, pour signer tous les actes concernant les marchés publics sous sa surveillance et sous sa responsabilité, en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

### DECIDE

**Article 1 :** D'attribuer la consultation 2025 - 099 – Mission CSPS – Gymnase Michel Debré l'opérateur économique ci-dessous :

IMPULSION INGENIERIE  
33 Rue Malartic Appt 9  
Residence Verts Près  
97 400 SAINT - DENIS

**Montant :** **10 900,16 € HT**, soit 11 829,67 € TTC.

**Article 2 :** Voies et délais de recours :

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié dans le recueil des actes administratifs de la Commune et fera l'objet d'un affichage à l'hôtel de ville pendant deux mois.

Pour le Maire et Par Délégation

Signé électroniquement par : Jean-Marc  
PEQUIN  
Date de signature : 21/01/2026  
Qualité : 1er Adjoint